



L'assurance Vélo volé, vélo remplacé, par Oredon en partenariat avec Gan Eurocourtage

Oredon lance l'inédite assurance BikeAssur contre le vol de vélos. Un système ingénieux qui permet, en cas de vol, de faire remplacer le vélo sinistré (neuf ou d'occasion), par un modèle équivalent ! L'assurance couvre la grande majorité des vélos : jusqu'à une valeur maximale de 2500 €.

BikeAssur est associé au service de marquage BikeTracking. Celui-ci permet aux cyclistes d'enregistrer le profil de leur vélo dans la base de données BikeTracking et de déclencher une Alerte Vol en cas de disparition de leur vélo. Immédiatement le vélo est identifié comme dérobé et les chances de le retrouver sont considérablement augmentées.

Les avantages de BikeAssur

BikeAssur, c'est :

- Une meilleure protection de son vélo grâce au service BikeTracking inclus
- Le soutien d'un professionnel reconnu de l'assurance : Gan Eurocourtage
- Une couverture pour tous les déplacements dans la CEE
- Un excellent rapport qualité/service/prix
- Une simplicité des processus, Oredon prenant en charge le back office
- Plus de confiance de la part des utilisateurs, encouragés à acheter des vélos plus qualitatifs

Les conditions de mise en œuvre de la garantie :

- Une durée de contrat de 12 mois
- Le vélo est neuf ou d'occasion mais acheté depuis moins de 3 mois
- Le vélo est protégé par un antivol référencé par BikeAssur
- Le vol est commis par effraction sur la voie publique entre 8h et 20h ou à l'intérieur d'un local fermé à clé (toute heure)
- La valeur du vélo : jusqu'à 2500 euros

Des tarifs par tranches de valeur :

Valeur du vélo	
0 à 500 €	35 €
501 à 800 €	49 €
801 à 1500 €	89 €
1501 à 2000 €	129 €
2001 à 2500 €	159 €

CONTACTS PRESSE : Patricia Jeannette - Emails : pjeannette@peter.fr

PETER & ASSOCIES - 103, rue Lamarck – F-75018 Paris - Tel : +33(0)1.42.59.73.40 / Fax : +33(0)1.42.59.48.28

OREDON - Hôtel d'Entreprises - 64210 Bidart – France - Tel. +33 (0)5 59 23 79 39